



# CONDITIONS PREALABLES DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

Fiche Pratique CDG 50

## L'ESSENTIEL

Chaque condition est à vérifier par l'employeur public **avant la prise de fonctions**.

*Les fiches consacrées aux agents contractuels de droit public ne concernent que les actes de recrutement (contrats à durée déterminée et indéterminée) établis en vertu des dispositions des articles L. 332-8 à L. 332-14 et L. 332-23 du code général de la fonction publique. Les autres possibilités de recrutement en qualité d'agent contractuel (travailleurs handicapés, PACTE, recrutement direct sur les emplois de direction, ...) ne sont pas abordés dans cette rubrique.*

## FONDEMENT JURIDIQUE

Article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

## NATIONALITE

NATIONALITES	CONDITIONS POUR POUVOIR ETRE RECRUTE EN QUALITE D'AGENT NON TITULAIRE
Nationalité française <b>OU</b> Ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen	<ul style="list-style-type: none"><li>Jouir de ses droits civiques ;</li><li>Etre en position régulière au regard du Code du service national de l'Etat dont il est ressortissant</li></ul>
Nationalité étrangère	<ul style="list-style-type: none"><li>Être en situation régulière vis à vis des lois régissant l'immigration.</li></ul>

---

## BULLETIN N°2 DU CASIER JUDICIAIRE

Le bulletin n°2 du casier judiciaire est délivré aux administrations publiques notamment pour le recrutement d'agents publics.

---

### PROCEDURE

Désormais, les demandes de bulletin n° 2 du casier judiciaire **ne peuvent plus se faire par télécopie, ni par courrier.**

Vous pouvez faire votre demande par Internet, sur le site sécurisé [www.cjn2.justice.gouv.fr](http://www.cjn2.justice.gouv.fr). Il vous faut pour cela vous munir de votre code d'accès.



Si vous n'avez pas encore votre code d'accès, il vous faudra faire une demande d'habilitation au service Internet, adressée :

- Soit par courriel à [cjn2@justice.gouv.fr](mailto:cjn2@justice.gouv.fr)
- Soit par fax au **02 40 49 73 30**
- Soit par courrier postal à :  
**Casier judiciaire national  
Internet B2  
44 317 NANTES CEDEX 3**

Votre demande doit comporter l'intitulé précis de votre administration ou organisme, son adresse postale exacte, la liste complète des motifs de demande et l'autorité signataire autorisée à engager la responsabilité du service. Une réponse dès le début du mois suivant vous fournira les éléments nécessaires pour accéder au site Internet.

Le délai de réception du bulletin n°2 est de minimum 3 jours à compter de la date de la demande.

Dès réception, l'autorité territoriale apprécie si les éventuelles mentions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire sont compatibles avec les fonctions à exercer.

---

## APTITUDE PHYSIQUE

L'agent doit remplir les conditions de santé particulières requises pour l'admission à certaines fonctions compte tenu des possibilités de compensation du handicap (article 2, 4° du décret n° 88-145).

Elle est appréciée par un médecin généraliste agréé.

Le médecin agréé constate que l'agent n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions concernées.

La visite médicale est à la charge de la collectivité.

---

## L'AGE

LIMITES D'AGE	OBSERVATIONS
<b>Minimum : 16 ans</b>	Pour les mineurs : Autorisation parentale ou du représentant légal Respect des règles d'hygiène et de sécurité conformément au code du travail.
<b>Maximum : 67 ans pour les agents nés à compter du 01/01/1956</b>	Lien rompu de droit par l'employeur lorsque l'agent a 67 ans.

---

## LES DIPLOMES

Lorsqu'un agent contractuel est candidat à un emploi créé sur un grade accessible par la voie d'un concours, il est fortement conseillé d'obtenir auprès de ce candidat la preuve qu'il est titulaire du diplôme ou du titre requis pour se présenter au concours d'accès au grade.

**Exemple :** un agent contractuel recruté sur un poste d'ATSEM principal de 2e classe devra être en possession du CAP Petite enfance (titre exigé pour pouvoir se présenter au concours).

---

## AUTRES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La déclaration unique d'embauche :

@ Faire votre déclaration unique d'embauche en ligne sur le site **[www.due.fr](http://www.due.fr)**

L'inscription au budget des crédits nécessaires au paiement des rémunérations des agents contractuels.